

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 15 décembre 2020 à 19 h 30 exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT** Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 20 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **407-20**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **408-20**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171-20 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2021 par règlement;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **408-20 (suite)**

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 1 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1171-20 – Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2021 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1172-20 ET AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE**

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1172-20 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'un véhicule » sera présenté pour adoption. Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'un véhicule prévus pour 2021.

---

Jean-Paul Leduc

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1175-20 ET AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS 2021**

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1175-20 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt pour financer les services professionnels pour 2021 » sera présenté pour adoption. Le but de ce règlement est d'obtenir le financement pour les services professionnels nécessaires à la réalisation des projets à venir.

---

Jean-Paul Leduc

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **409-20**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LA DÉGELEUSE À PONCEAUX / MACHINE LAVER HAUTE PRESSION**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020, l'achat d'une dégeleuse à ponceaux / machine à laver haute pression avec remorque a été approuvé et un montant de 25 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 65-20, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 4533011 Canada inc. (Hydro-Pompe) au montant de 24 810,66\$, incluant les taxes, pour l'achat d'une dégeleuse à ponceaux / machine à laver haute pression ainsi qu'un contrat de 4 800,00 \$, plus les taxes applicables, à Monsieur Jean Lagacé pour l'achat d'une remorque usagée;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures n'a pu conclure l'achat de la remorque usagée;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une remorque neuve auprès de la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau);

ATTENDU QUE la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau) a soumis un prix de 20 493,01 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût d'achat de la remorque sera financé par le fonds de roulement déjà engagé pour un montant de 5 039,40 \$ par la résolution numéro 65-20 ainsi que le solde disponible de 9 000,00 \$ au règlement d'emprunt numéro 1154-20 et la différence sera payée avec le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de la remorque pour la dégeleuse à ponceaux / machine à laver haute pression au montant de 20 493,01 \$, incluant les taxes, à la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipement - Transport), règlement d'emprunt numéro 1154-20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **410-20**

#### **AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN FORME DE LA FONDATION SUPÉRIEURE DU SENTIER COMMUNAUTAIRE À LA COMPAGNIE LES PAVAGES LAFLEUR ET FILS LTÉE**

ATTENDU QU'UN montant net de 940 000,00 \$ a été prévu pour ces travaux au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 139-20, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Ltée au montant de 952 075,55 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 869 371,88 \$ pour des travaux de mise en forme de la fondation supérieure du sentier communautaire;

ATTENDU QUE des quantités supplémentaires de matériaux granulaires ont été nécessaires pour les raisons suivantes :

- assurer une meilleure transition aux intersections entre le sentier et les chemins privés et publics existants ainsi que les entrées privées;
- corriger l'épaisseur existante à certains endroits, car la fondation du sentier présentait une faible capacité portante;
- rajouter une fondation pour créer un accès au sentier à la limite nord de la Municipalité;
- la largeur du sentier, incluant les accotements, était légèrement supérieure au devis;

ATTENDU QUE ces modifications se sont avérées nécessaires pour assurer une largeur minimale sécuritaire de 3 mètres en tout temps sur le sentier et ainsi permettre un espace de circulation adéquat pour les usagers;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des travaux supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Ltée a soumis un prix de 115 415,02 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires, ce qui représente un montant net de 105 389,30 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a analysé et recommande le paiement de ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QU'UNE partie des travaux supplémentaires pour la mise en forme de la fondation supérieure du sentier communautaire sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1154-20 et le solde sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise les travaux supplémentaires pour la mise en forme de la fondation supérieure du sentier communautaire pour un montant de 115 415,02 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Ltée.

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **410-20 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier communautaire), règlements d'emprunt numéro 1051-18 et 1154-20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **411-20**

#### **PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA CORRECTION DE LA COURBE À L'INTERSECTION DES CHEMINS ARTHUR ET FERGUSON**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020, le projet de correction de la courbe à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson a été approuvé et un montant de 35 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE des travaux de correction sont requis à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson afin d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE des activités d'arpentage et d'ingénierie sont nécessaires à la réalisation des travaux de correction de la courbe et de terrassement afin d'améliorer la visibilité à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés en régie et que les dépenses seront financées par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans pour un montant maximum de 35 000,00 \$, taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise le paiement des différentes dépenses pour les travaux de correction de la courbe à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson pour un montant maximum de 35 000,00 \$, taxes nettes, à même le fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 35 000,00 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **412-20**

#### **OCTROI D'UNE D'AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE MEREDITH**

ATTENDU QU'IL y a eu une baisse significative des revenus d'opération du Centre Meredith à cause de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'IL y a eu une demande d'aide financière comprenant les frais d'électricité à partir du mois de mars à décembre 2020 et pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le comité des finances et suivi budgétaire a recommandé d'octroyer une aide financière à partir du mois de mars 2020 et que cette aide se poursuive jusqu'à ce que les opérations complètes du Centre Meredith reprennent;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun d'aider le centre à cet égard dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie une aide financière au Centre Meredith comprenant les frais d'électricité à partir du mois de mars 2020 et que cette aide se poursuive jusqu'à ce que les opérations complètes du Centre Meredith reprennent.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* Le conseiller Simon Joubarne quitte son siège à 20 h et le reprend à 20 h 01.

### **413-20**

#### **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 450 044,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoyait un montant de 450 044,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020;

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Frais déplacement – Conseil municipal	02-110-00-310	750,00 \$
Nourriture – Repas conseil municipal	02-110-00-610	2 500,00 \$
Formation – Greffe et application de la loi	02-120-00-454	750,00 \$
Services juridiques – Administration	02-130-00-412	15 000,00 \$
Nourriture – Administration	02-130-00-610	400,00 \$
Fourniture de bureau – Administration	02-130-00-670	2 500,00 \$
Équipements bureau – Administration	02-130-00-726	500,00 \$
Frais déplacement – Communication	02-141-00-310	500,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

**413-20 (suite)**

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Campagne vitesse – Communication	02-141-01-459	3 250,00 \$
Services juridiques – Gestion personnel	02-160-00-412	4 500,00 \$
Consultant ressources humaines	02-160-00-415	2 800,00 \$
Soirée reconnaissance – Gestion personnel	02-160-00-493	1 000,00 \$
Frais déplacement – Sécurité incendie	02-220-00-310	1 200,00 \$
Services juridiques – Sécurité incendie	02-220-00-412	1 500,00 \$
Services techniques – Sécurité incendie	02-220-00-442	2 000,00 \$
Formation – Sécurité incendie	02-220-00-454	5 000,00 \$
Réceptions – Sécurité incendie	02-220-00-493	2 300,00 \$
Entretien bâtiments – Sécurité incendie	02-220-00-522	3 500,00 \$
Entretien machineries – Sécurité incendie	02-220-00-526	4 500,00 \$
Nourriture – Sécurité incendie	02-220-00-610	2 000,00 \$
Cellulaires – Sécurité incendie	02-220-01-331	5 000,00 \$
Diesel – Sécurité incendie	02-220-02-631	5 000,00 \$
Formation Croix- Rouge – Sécurité civile	02-230-00-454	1 000,00 \$
Nourriture – Sécurité civile	02-230-00-610	1 250,00 \$
Publicité et information – Voirie municipale	02-320-00-341	1 200,00 \$
Étude hydrologique et hydrique	02-412-30-411	2 200,00 \$
Formation – Voirie municipale	02-320-00-454	2 000,00 \$
Ensemencement – Voirie municipale	02-320-00-629	13 000,00 \$
Essence – Voirie municipale	02-320-01-631	3 500,00 \$
Diesel – Voirie municipale	02-320-02-631	2 350,00 \$
Diesel – Déneigement	02-330-02-631	7 500,00 \$
Étude circulation et stationnement centre-village	02-355-00-411	11 680,00 \$
Campagne sensibilisation – Circulation	02-355-00-649	1 500,00 \$
Matériel informatique – Entretien	02-390-00-726	1 000,00 \$
Essence – Entretien	02-390-01-631	4 000,00 \$
Analyse vulnérabilité eau potable – Eau potable	02-412-30-411	10 998,00 \$
Plan directeur eaux usées – Égout centre-village	02-414-30-411	14 061,00 \$
Vidange bassins – Égout Farm Point	02-415-20-522	15 000,00 \$
Salaires – Environnement	02-470-00-141	12 450,00 \$
Frais déplacement – Environnement	02-470-00-310	350,00 \$
Frais poste – Environnement	02-470-00-321	3 430,00 \$
Fret et messagerie – Environnement	02-470-00-322	100,00 \$
Publications – Environnement	02-470-00-345	1 800,00 \$
Services juridiques – Environnement	02-470-00-412	2 000,00 \$
Formation – Environnement	02-470-00-454	400,00 \$
Cotisations et abonnements – Environnement	02-470-00-494	250,00 \$
Nourriture – Environnement	02-470-00-610	165,00 \$
Projet verdissement – Environnement	02-470-00-629	30 000,00 \$
Biens durables – Environnement	02-470-00-725	350,00 \$
Services techniques – Environnement	02-470-01-459	2 000,00 \$
Essence – Environnement	02-470-01-631	800,00 \$
Contrat émissions GES – Environnement	02-470-02-459	14 000,00 \$
Contrat vidange fosses septiques – PVFS	02-490-00-446	13 000,00 \$
Location véhicule – PVFS	02-490-00-515	1 600,00 \$
Vêtements – PVFS	02-490-00-650	750,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	2 500,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	20 000,00 \$
Services professionnels autres – Urbanisme	02-610-00-419	12 500,00 \$
Formation – Urbanisme	02-610-00-454	2 000,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

**413-20 (suite)**

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Nourriture – Urbanisme	02-610-00-610	1 000,00 \$
Contrat révision plan urbanisme	02-610-01-419	61 500,00 \$
Formation – Loisirs	02-701-10-454	1 000,00 \$
Nourriture – Loisirs	02-701-10-610	260,00 \$
Frais poste – Loisirs	02-701-20-321	1 350,00 \$
Publications – Loisirs	02-701-20-345	4 000,00 \$
Location bâtiments – Loisirs	02-701-20-511	2 200,00 \$
Location véhicules – Loisirs	02-701-20-515	2 000,00 \$
Frais juridique – Centre Meredith	02-701-27-412	20 000,00 \$
Entretien bâtiments – Centre Meredith	02-701-27-522	6 000,00 \$
Biens durables – Activités récréatives	02-701-30-721	6 000,00 \$
Contributions – Activités récréatives	02-701-30-970	2 000,00 \$
Services professionnels – Activités récréatives	02-701-50-411	3 800,00 \$
Location toilettes/nacelle – Activités récréatives	02-701-50-516	2 800,00 \$
Émondage parcs – Activités récréatives	02-701-50-522	2 000,00 \$
Publications – Activités récréatives	02-701-70-345	1 700,00 \$
Services techniques – Activités récréatives	02-701-70-447	3 000,00 \$
Location véhicules – Activités récréatives	02-701-70-515	1 000,00 \$
Location autres – Activités récréatives	02-701-70-519	2 500,00 \$
Nourriture – Activités récréatives	02-701-70-610	1 595,00 \$
Matériaux – Activités récréatives	02-701-70-639	850,00 \$
Vêtements – Activités récréatives	02-701-70-650	1 000,00 \$
Frais déplacement – Bibliothèque	02-702-30-310	2 000,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	1 600,00 \$
Formation – Bibliothèque	02-702-30-454	1 455,00 \$
Cotisation et abonnements – Bibliothèque	02-702-30-494	2 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	1 150,00 \$
Location véhicules – Bibliothèque	02-702-30-515	1 100,00 \$
Nourriture – Bibliothèque	02-702-30-610	650,00 \$
Biens durables – Bibliothèque	02-702-30-726	2 800,00 \$
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	15 000,00 \$
Contributions organismes – Activités culturelles	02-702-59-970	500,00 \$
Services techniques – Activités culturelles	02-702-90-447	15 000,00 \$
Matériaux – Activités culturelles	02-702-90-639	100,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>450 044,00 \$</b>

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 450 044,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - Exercice suivant en 2021.

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **413-20 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **414-20**

#### **DÉSENGAGEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2020**

ATTENDU QUE le conseil a engagé des montants du fonds de roulement au cours des exercices 2019 et 2020 pour le financement de différents projets;

ATTENDU QUE ces projets ont été réalisés, mais que les sommes engagées sont supérieures aux coûts réels;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager le fonds de roulement pour les montants suivants :

<b>SERVICE</b>	<b>MONTANT À DÉSENGAGER</b>
Administration générale	19 624,98 \$
Sécurité publique	2 698,30 \$
Transport	3 139,68 \$
<b>TOTAL</b>	<b>25 462,96 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise le désengagement du fonds de roulement pour un montant total de 25 462,96 \$ et le transfert du solde engagé de 25 462,96 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 (Fonds de roulement engagé) au poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **415-20**

#### **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 457 250,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR L'AIDE FINANCIÈRE RELIÉE À LA COVID-19**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **415-20 (suite)**

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une aide financière au montant de 615 847,00 \$ et pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021;

ATTENDU QU'UN montant de 158 597,00 \$ sera utilisé pour l'année financière 2020 et que le solde, soit 457 250,00 \$ sera utilisé en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 457 250,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant en 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **416-20**

#### **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 55 980,11 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LES REDEVANCES 2020 DE GAZIFÈRE INC.**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 229-20, le conseil a autorisé la Municipalité à signer une entente avec Gazifère inc. afin de déterminer les responsabilités de chacun, le partage des coûts, les conditions d'installation d'entretien et d'exploitation du réseau, les interventions et travaux requis sur son territoire, etc.;

ATTENDU QUE l'entente stipule que Gazifère inc. doit verser un montant forfaitaire annuel de 2,5 % des coûts totaux des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Gazifère inc. sur le territoire de la Municipalité et ce, à compter du 1 janvier 2020;

ATTENDU QUE ce montant forfaitaire est de 55 980,11 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QUE ce montant sera affecté à l'excédent affecté dédié au soutien d'initiatives environnementales, de développement durable et de transport actif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 55 980,11 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-11-000 (Excédent fonctionnement affecté / Fonds environnemental et transport actif).

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020**

### **416-20 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **417-20**

#### **RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE les termes de l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Chelsea ont été recommandés par le comité des ressources humaines lors de la rencontre du 27 novembre 2020;

ATTENDU QUE les cadres se sont entendus sur les termes de l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Chelsea lors de la rencontre du 3 décembre 2020;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure cette entente jusqu'au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil entérine l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Chelsea, telle que présentée et approuvée, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **418-20**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

Caryl Green  
Mairesse